

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU HAUT-BEARN

REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

SÉANCE DU 31 MAI 2018

Etaient Présents 52 titulaires, 4 suppléants, 12 conseillers ayant donné pouvoir

Titulaires : Paule BERGES, Guy BONPAS-BERNET, Etienne SERNA, Pierre CASABONNE, Michel NOUSSITOU, Bernard MORA, Jacques CAZAURANG, Henri BELLEGARDE, Yvonne COIG, Pierre CASAUX-BIC, Jean GASTOU, Jean CASABONNE, Michel BARRERE-MAZOUAT, Maryse ARTIGAU, Suzanne SAGE, Elisabeth MEDARD, Anne VOELTZEL, Jean-Claude COSTE, Claude LACOUR, Jean-Michel IDOÏPE, France JAUBERT-BATAILLE, Lydie CAMPELLO, Laurent KELLER, Aimé SOUMET, Bernard AURISSET, Sandrine HIRSCHINGER, Patrick MAUNAS, Pierre-Félix CAUHAPÉ, Françoise BESSONNEAU, Fabienne MENE-SAFFRANE, Daniel LACRAMPE, Denise MICHAUT, Michel ADAM, Henriette BONNET, Jean-Jacques DALL'ACQUA, Aracéli ETCHENIQUE, Leila LE MOIGNIC-GOUSSIES, Maïté POTIN, André LABARTHE, David CORBIN, Bernard UTHURRY, Marylise GASTON, Jean-Etienne GAILLAT, Aurélie GIRAUDON, Robert BAREILLE, Anne BARBET, Pierre ARTIGUET, Elisabeth MIQUEU, Dominique LAGRAVE, Jean-Pierre CHOURROUT-POURTALET, Martine MIRANDE, Jacques MARQUEZE

Pouvoirs :

André BERNOS	à	Martine MIRANDE
David MIRANDE	à	Lydie CAMPELLO
Marianne PAPAREMBORDE	à	Laurent KELLER
Cédric LAPRUN	à	Aimé SOUMET
Jean LASSALLE	à	Marthe CLOT
Marc OXIBAR	à	Fabienne MENE-SAFFRANE
Dominique FOIX	à	Michel ADAM
Mailys DEL PIANTA	à	Denise MICHAUT
Gérard ROSENTHAL	à	Jean-Jacques DALL'ACQUA
Jean-Pierre TERUEL	à	Bernard MORA
Evelyne BALLIHAUT	à	Paule BERGES
Christophe GUERY	à	Daniel LACRAMPE

Suppléants :

Thérèse LASMARRIGUES	suppléante de	Alain TEULADE
Daniel AMESTOY	suppléant de	Michel CONTOU-CARRERE
Yves CALIARO	suppléant de	Jean LABORDE
Jean-Louis CAZENAVE	suppléant de	Cédric PUCHEU

Absents : Joseph LEES (excusé), Didier BAYENS, Alain CAMSUZOU, Gérard LEPRETRE, Jacques NAYA, Pierre SERENA, Didier CASTERES, Valérie SARTOULOU, Gérard BURS

RAPPORT N° 04-180531-PER-

CREATION D'EMPLOIS SAISONNIERS

REÇU
Le 12 JUN 2018
SOUS - PREFECTURE
OLORON St MARIE

M. SOUMET expose :

Piscine d'Oloron Sainte Marie

Afin de répondre à l'ouverture des bassins extérieurs de la piscine intercommunale durant la période estivale, il est nécessaire de créer les emplois saisonniers suivants :

- Emplois de surveillant de baignade dont les dates d'emploi pourront être modulées selon les besoins du service ; rémunération basée sur le 1^{er} échelon du grade d'opérateur des activités physiques et sportives pour les BNSSA, et sur le 1^{er} échelon du grade d'éducateur des activités physiques et sportives pour les BEESAN :

	Juin 2018	Juillet 2018	Août 2018	Septembre 2018
Opérateur des APS (BNSSA)	2 postes à temps non complet	8 postes à temps non complet		1 poste à temps non complet
Educateur des APS (BEESAN – BPJEPS)	1 poste à temps non complet	1 poste à temps non complet	1 poste à temps non complet	1 poste à temps non complet
Accueil / Ménage	1 poste à temps non complet de 12 h hebdomadaires du 04 juin au 30 septembre			
Porte-Habits		7 postes de 2 semaines		
Agent d'entretien		1 poste à temps complet	1 poste à temps complet	

Piscine de Lanne

Afin de répondre à l'ouverture de la piscine durant la période estivale, il est nécessaire de créer les emplois saisonniers suivants :

	Juin 2018	Juillet 2018	Août 2018	Septembre 2018
Educateur des APS (BEESAN – BPJEPS)	2 postes de 3 mois et 6 jours (du 25 juin au 30 septembre)			
Accueil	2 postes de 3 mois et 1 jour (du 30 juin au 30 septembre)			

Patrimoine

Le bon fonctionnement du CIAP, qui s'inscrit dans une démarche de Qualité Tourisme avec un niveau d'exigence en matière de service rendu et d'approche qualitative, nécessitera l'ouverture d'un poste à temps complet d'un mois de la mi-juillet à la mi-août sur la base du 1^{er} échelon du grade d'adjoint du patrimoine.

Par ailleurs, l'ouverture des écomusées de Lourdios-Ichère et Sarrance nécessite la création pour chaque site d'un poste à temps complet pour les deux mois de la période estivale.

Régie d'exploitation du Somport

Afin d'assurer les missions liées au fonctionnement de l'ouverture estivale du site (entretien des espaces sur l'ensemble du domaine, gestion du service de la cafétéria, location et accueil), il est indispensable de définir les emplois saisonniers suivants :

- 1 poste de 4,5 mois à temps non complet (32 heures hebdomadaires) pour l'entretien des espaces, avec une rémunération basée sur le 1^{er} échelon du grade d'adjoint technique

- 3 postes de 2 mois à temps non complet (28 heures hebdomadaires) pour la gestion du service de restauration, de l'accueil et de la location, avec une rémunération également basée sur le 1^{er} échelon du grade d'adjoint technique

Accueil de Loisir Sans Hébergement - ALSH BARETOUS

Par délibération en date du 15 février 2018, le Conseil Communautaire créait 4 emplois d'animateurs de 6 semaines pour permettre l'ouverture de l'Accueil de Loisir Sans Hébergement - ALSH BARETOUS durant la période estivale.

Il convient aujourd'hui de compléter cette délibération par la création d'un poste de Directeur de l'ALSH pour une durée de 10 semaines durant la période estivale 2018.

Par ailleurs, il est rappelé pour information que la Communauté de Communes fait également appel à des jeunes pour le service de la Médiathèque, les services administratifs, les services techniques et le service de ramassage des ordures ménagères de la collectivité durant les mois de juillet et août 2018, mais il n'est pas nécessaire de créer de postes supplémentaires en ce sens que ces personnes viennent remplacer les agents en congés annuels.

Les crédits nécessaires à ces recrutements sont inscrits au budget primitif 2018.

Oui cet exposé

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité

- **ACCEPTÉ** les créations d'emplois saisonniers décrites ci-dessus,
- **APPROUVE** le présent rapport
-

Ainsi délibéré à OLORON STE MARIE, ledit jour 31 mai 2018

Suivent les signatures

Affiché le 12.06.18



Le Président

Daniel LACRAMPE

